

Janvier 2024

Vivre à Bétheniville



Sommaire

Vœux du maire et Compte-rendu du 22/09/23	page 2
Compte-rendu du 13/10/23	page 4
Compte-rendu du 17/11/23	page 6
Compte-rendu du 18/12/23	page 7
Compte-rendu du 10/01/24	page 8
Actualités	page 9
Vie associative	page 11
Retour en images	page 13
Informations diverses	page 15
État civil et Agenda	page 16

Actualités

« Décorations de Noël »



Vie associative

« Soirée Halloween de
Bétheniville en Fête »



Retour en images

« Le lundi des Auteurs »



Vœux du Maire

Chères Béthenivilloises, chers Béthenivillois,

En ce début d'année, je tiens à vous adresser mes vœux les plus sincères au nom de toute l'équipe municipale. C'est avec une immense joie que je constate que nous célébrons aujourd'hui les dix ans d'une collaboration fructueuse au service de notre belle communauté.

Tous les projets prévus pour l'année 2023 ont été menés à bien, à l'exception du terrain de football qui requiert encore quelques ajustements. Ces travaux seront terminés dans le courant du 1^{er} trimestre.

Pour l'année 2024, nous prévoyons la création de la voirie sur le chemin de l'association foncière entre Constructel et la zone Le Lohan. De plus, nous allons créer une salle d'archives dans le grenier de la mairie.

Je tiens à vous informer que la commune de Pontfaverger a déposé un recours administratif contre notre délibération 48/2023 concernant la création de la voirie citée ci-dessus. Avec Maître Mainevret, nous ferons le nécessaire pour que ce projet aboutisse dans les plus brefs délais.

Au nom de la municipalité, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les entités de l'État, les associations, les enseignants, le personnel des écoles, les entreprises, tous les bénévoles des commissions, le personnel communal et toute l'équipe municipale. Votre soutien continu et votre engagement au quotidien ont été les piliers essentiels de la croissance et de la prospérité de notre communauté.

Bonne et heureuse Année 2024

Bien à vous

Jean-Jacques Gouault

Vivre à Bétheniville

Bulletin d'informations de la commune
de Bétheniville

Rédaction

Commission Communication
de la commune de Bétheniville

Président

Emmanuel Chonion

Membres et rédacteurs

Isabelle Boucksom

Frédéric Charton

Laure Huet

Jérôme Jorda

Sandra Basseet

Mise en page

Sonia Corpart

Nous contacter

communication@mairie-betheniville.fr

Un grand merci à Michel Lombard pour ses photos et son aide précieuse,

Version condensée des comptes-rendus

Si vous souhaitez plus de détails, les comptes-rendus complets sont accessibles en mairie ou sur le site web de la mairie : <http://mairie-betheniville.fr/comptes-rendus-conseils-municipaux>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

Délibération N°45 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 juin et celle du 28 juin 2023 Validation

Délibération N°46 - Vote du rapport de la CLECT du conseil municipal

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'adopter et d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023.

Pas de modification du montant des attributions et des compensations de la CUGR pour la commune de Bétheniville.

Délibération N°47 - Autorisation signature convention de bail ATC Pylônes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune louait une parcelle de terrain située Lotissement le Clos Saint Jean cadastré AA parcelle N°001 d'environ 50 m² à ORANGE SA depuis 2018.

Depuis 2021, ORANGE SA a cédé le site de Bétheniville à ATC France qui, depuis cette date, nous a proposé à deux reprises de racheter le site.

La commune a refusé les offres de rachats. Un nouveau bail doit être signé avec ATC France à 2 200€ annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un nouveau bail avec ATC France et souhaite qu'une clause soit ajoutée afin que le loyer soit annuellement augmenté de 2%.

Délibération N°48 - Choix architecte pour un projet de travaux VRD et d'aménagements sur le chemin dit latéral au chemin de fer et à destination de futures cellules commerciales

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de lancer le projet de travaux VRD et d'aménagements sur le chemin dit latéral au chemin de fer et à destination de futures cellules commerciales. Un maître d'œuvre est nécessaire pour la réalisation de ce programme.

La commune a demandé trois devis mais seuls deux architectes ont répondu malgré les relances de M. le Maire.

- M Laurent DEBRIX, architecte à REIMS (Marne), 7 rue des templiers, a proposé une rémunération forfaitaire comme souhaité par la commune à 33 250 euros HT.

- Mme Pascale DUBOIS, architecte à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (MARNE), 6 rue René Lemoine a proposé un taux de rémunération en fonction de l'importance des travaux.

La Commission d'appel d'offres a retenu l'offre de M. Laurent DEBRIX.

Ce choix a été validé par le conseil municipal.

Délibération N°49 - Candélabre à déplacer rue des Remparts

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. BOU-TIERE Fabrice a acquis la parcelle de terrain sise 41 rue des remparts cadastrée AB N°86. Il souhaite clôturer son terrain mais il ne peut pas le fermer car un candélabre est posé sur la limite de sa propriété. Il a demandé à la commune de faire retirer ce réverbère.

La compétence Eclairage public ayant été transférée à la CUGR, les travaux seront à leur charge.

Le conseil municipal doit demander l'intervention de la CUGR .

Le Conseil Municipal, valide la décision de modifier l'implantation du réverbère et de présenter sa demande aux services de la CUGR.

Questions diverses et informations municipales

La CUGR:

Deux délibérations importantes sont passées :

1/ Sur le CEA de Moronvilliers : Un protocole d'accord concernant la réalisation d'analyses des eaux souterraines. Quatre piézomètres vont être installés pour analyser les nappes d'eau.

Ces piézomètres implantés à proximité du CEA ont pour objectif de déterminer la qualité de l'eau de la nappe phréatique aux environs de l'ancien site atomique (vérifier la présence d'éléments d'uranium et béryllium et de radio-isotopes du plutonium).

2/ Les éoliennes des Ardennes : La CUGR a décidé de donner un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les Ardennes (projet éolien du Mont des quatre faux) mais cet avis n'était que consultatif. Le Préfet des Ardennes ne l'a pas suivi.

Les mercredis récréatifs comptent 74 enfants. Cette année, les associations ont été sollicitées. Sur Bétheniville, toutes les associations acceptent de participer à ces mercredis récréatifs et organisent des animations. La Bibliothèque de Bétheniville y collabore aussi.

Les employés communaux :

Un agent technique, M. Mikaël TRIQUENEAUX a demandé une mise à disposition pour un an. La commune va tourner avec trois agents cet hiver, il y a moins de tonte mais encore beaucoup de travail.

Les agents vont continuer à faire des astreintes hivernales.

Registres de l'Etat Civil :

L'année dernière, la société SEDI était venue nous faire un devis pour la numérisation des registres. Mais le projet avait été reporté car nous avons donné la priorité à la dématérialisation du cimetière.

Nos registres papiers sont de plus en plus fragiles, leur manipulation est de plus en plus compliquée pour ne pas les déchirer.

Il faut absolument les numériser pour les préserver.

Lotissement les Rives de l'Arnes :

Le permis d'aménager a été déposé par Agencia, Il est en cours de traitement au service urbanisme du Grand Reims. Un petit contretemps est apparu car la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Grand Reims a demandé quelques modifications au permis d'aménager d'Agencia surtout afin qu'il respecte le plan pluvial.

Le Lohan :

La signature de l'acquisition du terrain des Consorts PONSIN se fera le 02 octobre 2023.

Les terrains de football :

L'engazonnement est fait sur les deux terrains. Les dalles pour les abris de touches ont été posés et les abris de touches ont été réalisés.

Le lundi 25 septembre l'entreprise IDVERDE devrait installer la main courante et un pare-ballon.

Le pourtour du parcours de santé sera dés herbé et la place handicapée sera retirée. Les agents communaux remettront cet endroit en gazon car ce coin gêne le tracé du terrain d'entraînement. La place handicapée sera remise en bas de la piste de roller.

Acquisition d'une tondeuse :

Les membres de l'Association Sportive de Bétheniville se proposent de tondre eux-mêmes le terrain de foot si la commune fournit le matériel.

M. le Maire propose que les agents communaux tondent quand le mulching n'est pas possible.

Une convention sera nécessaire entre l'ASB et la commune avec une obligation d'assurance. La maintenance et le carburant seront à la charge de la collectivité.

Projet de voirie communal 2023 :

Les travaux de voirie de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite rue du Munet, de création d'un passage surbaissé rue de Reims et de création d'une voirie sur l'ancien chemin de l'association Foncière (dénommé chemin de Reims) situé entre la rue de Merlan et la rue de l'éveil devaient se faire début septembre mais l'entreprise GOREZ qui a eu le contrat a décalé les travaux à début octobre car elle est débordée.

Reims Habitat :

Les quatre appartements rénovés dans l'ancienne maison médicale sont enfin attribués et les locataires commencent à s'installer.

Nids d'hyménoptères et autres :

M. le Maire tient à rappeler qu'une NOUVELLE PROCEDURE a été mise en place par le corps des sapeurs-pompiers du Grand Reims et par le SDIS de Fagnières.

Les habitants de Bétheniville doivent obligatoirement transmettre leur demande à la Mairie de Bétheniville avec leur nom, leur adresse et un numéro de téléphone. Ils doivent aussi préciser où se trouvent les insectes afin de savoir quel matériel utiliser.

PRECISION : pour les insectes situés trop haut, il faudra faire appel à une entreprise privée car nos sapeurs-pompiers volontaires ne sont ni outillés ni assurés pour les enlever.

Les impôts fonciers :

M. le Maire indique que ni la commune, ni la CUGR n'ont augmenté leurs taux. Seules les bases ont augmenté, c'est-à-dire la partie gérée par l'Etat.

Subventions :

Mi-juillet, M. le Maire a reçu un mail du Maire de Pontfaverger relatif au versement des subventions aux associations des deux communes. Il lit le message aux membres de l'assemblée par lequel le Maire de Pontfaverger souhaite qu'« un accord de réciprocité pour les aides accordées financièrement ou matériellement soit trouvé ».

Le but de ce mail étant à priori d'avoir des bases identiques pour accorder des subventions aux associations.

M. le Maire a répondu à ce mail qu'il en parlerait à son conseil municipal en septembre. Toutefois, il a tenu à lui rappeler que cette réciprocité avait déjà été demandée en 2014 par le conseil précédent et que cette demande avait été rejetée par la commune de Pontfaverger.

M. Arnaud DESSERTENNE, président de la commission sports, jeunesse et loisirs a contacté la mairie de Pontfaverger pour organiser une réunion à ce sujet, ce mail est resté sans réponse...

Réorganisation des commissions :

Commission bibliothèque

M. le Maire propose que la culture soit déplacée et mise dans la commission Bibliothèque car cela semble plus logique étant donné que l'employée communale, Mme Sonia CORPART, organise déjà des événements culturels.

De même, pour les cérémonies, M. le Maire aimerait que les élus soient en salle auprès des participants et non au service ou en cuisine. Le service sera fait par les agents communaux ou d'autres personnes rémunérées.

L'organisation des cérémonies se fera directement par le bureau (Maire et Adjointes).

Ainsi cette nouvelle commission aura pour nom : sports, jeunesse et loisirs.

Commission salle des fêtes : elle est scindée en deux parties avec d'une part Mme Marianne LECOMTE, qui reste présidente de la partie Responsable réservations (gestion des locations) et d'autre part M. Luc APPERT qui devient président de la seconde partie Responsable technique (contrat de maintenance...).

Pour les autres commissions pas de modifications actuelles.

Si vous souhaitez vous investir dans une des commissions municipales, vous êtes toujours les bienvenus. N'hésitez pas à contacter la Mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Délibération N°50 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2023-Validation

Délibération N°51 - Ressources humaines : cadeau de fin d'année au personnel municipal

Les cadeaux de fin d'année n'entrent pas dans le cadre du régime indemnitaire et relèvent de la **publique d'action sociale définie par la collectivité territoriale**. Les prestations d'action sociale résultent d'une décision de l'assemblée délibérante et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Elles ont un caractère facultatif et peuvent donc être différentes selon les collectivités.

Le Maire, M Jean-Jacques GOUAULT, propose de maintenir ce cadeau de fin d'année offert sous forme de chèques cadeaux et pour un montant de 150 euros par personne.

Le Conseil Municipal, accepte cette idée.

Délibération N°52 - Communauté Urbaine du Grand Reims Rapport d'activités 2022 Information au conseil municipal

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2022 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Délibération N°53 - Occupation du domaine public : fixation des droits de place - Réévaluation des tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer ainsi les redevances d'occupation temporaire de la voie publique sur le territoire de la commune applicable à compter du 1^{er} novembre 2023 :

Type d'occupation	Tarif
Cirques jusqu'à 100 places par représentation ou autres événements	20 euros/J avec une caution de 500 euros rendue si aucune dégradation n'est constatée
Cirques au-dessus de 100 places par représentation ou autres événements	30 euros/J avec une caution de 500 euros rendue si aucune dégradation n'est constatée
Camion d'outillage ou autres commerçants	10 euros
Droits de place associations de Bétheniville	20 euros

Et de demander aux commerçants ambulants ou forains de mettre les droits de place à l'ordre de Bétheniville en fête.

Délibération N°54 - Tarifs des concessions colombarium

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs et donc de laisser : 250 euros pour 30 ans / case.

Délibération N°55 - Budget principal de l'exercice 2023 Décision modificative N°1

Autorisation de Virement de crédit pour paiement de Subventions exceptionnelles : à l'Institut GODINOT, à l'association BATJ, à l'association JSP, à l'OCCE 51 coop. scolaire élémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2023 pour le paiement d'une subvention supplémentaire et exceptionnelle à l'Institut GODINOT à Reims de 300 euros afin de participer à la manifestation d'octobre rose, une subvention supplémentaire et exceptionnelle à l'association Bétheniville à toutes jambes de 300 euros à reverser au Téléthon 2023, une subvention complémentaire aux JSP de Suippes de 90 euros et enfin une subvention exceptionnelle à l'OCCE de 100 + 260 euros afin de participer au programme « école et cinéma » et une aide séjour 2023 pour un enfant.

Après débat, sur le montant de l'aide financière pour le cinéma à l'école, il a été attribué une subvention d'environ 20 % du prix de revient des places de cinéma (3 euros par enfant multiplié par 3 séances pour 144 enfants au total, ce qui fait 1296 euros).

Cette subvention a été votée avec 3 abstentions et 2 voix contre.

Zones d'énergies renouvelables

La CUGR avait demandé à toutes les communes membres de décider des zones à affecter à ces énergies renouvelables avant fin décembre 2023. Mais aujourd'hui ce qui est demandé par le Grand Reims c'est seulement de faire un état des lieux de ce qu'on a sur la commune en énergies renouvelables (lagune, photovoltaïque, éoliennes, ...).

La commission urbanisme a réitéré la décision du conseil municipal de ne plus mettre d'éoliennes sur la commune.

Pour ce qui est du photovoltaïque :

oui sur les habitations, les entreprises, les hangars,
non sur les terres agricoles.

Ce zonage sera obligatoirement soumis à une enquête publique.

Rétrocession voirie

L'office d'HLM Nov habitat est enfin d'accord pour rétrocéder à la commune sa voirie (rue de la crayère cadastrée AA44) comme le souhaitait M. le Maire depuis son premier mandat.

Cette rétrocession devrait se faire directement de l'office d'HLM vers la CUGR étant donné que cette voirie apparaît déjà dans le tableau vert (liste des rues ayant été transférées à Grand Reims).

Futur lotissement les Rives de l'Arnes

Petit souci avec le permis d'aménager. La DDT a ressorti les anciennes cartes du village qui dataient de 2002 sur lesquelles il est indiqué que les nappes phréatiques étaient à moins de 2 mètres. Agencia devra procéder à des carottages et devra mettre des piézomètres pour voir la hauteur des nappes. Trois solutions sont possibles si ces nappes sont vraiment à moins de 2 mètres :
1/ Rehausser la voirie avec du remblai et prévoir des pieux sur les constructions à venir : solution trop chère pour Agencia.

2/ Faire des parcelles plus grandes au fond de la zone et donc moins de parcelles à vendre : moins rentable pour Agencia.

3/ Ne pas acquérir le fond de la zone qui resterait propriété de la commune : solution la plus probable pour Agencia si l'eau est à moins de deux mètres.

Cette zone étant une zone OAP, la commune remettra la zone en zone naturelle ce qui permettra de récupérer du foncier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

Délibération N°56 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2023 **Validation**

Délibération N°57 - Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation.

Le conseil municipal, approuve la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'ensemble des agents éligibles toujours dans la commune au 1er octobre 2023.

Délibération N°58 - Remboursement de deux factures de décorations de Noël à Mme Gina BUCHE, Présidente de la commission arbre de Noël

Le Conseil Municipal, autorise le remboursement à Mme Gina BUCHE, présidente de la commission arbre de Noël qui a réglé par carte bancaire personnelle deux factures concernant l'acquisition de décorations de Noël pour la commune.

Délibération N°59 - Actualisation des commissions municipales et création d'un comité de pilotage pour la voie verte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'actualiser les commissions municipales suite à plusieurs départs de membres, modifie le président du comité de pilotage pour les vitraux de l'église et décide de créer un comité de pilotage pour la voie verte.

Le détail des différentes commissions est disponible sur le site : <http://mairie-betheniville.fr/commissions/>

Délibération N°60 - Budget principal de l'exercice 2023 **Décision modificative N°2**

Le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de procéder au virement de crédit de 187.50 euros sur le budget principal de l'exercice 2023 pour le paiement d'une subvention supplémentaire et exceptionnelle à l'association Equip'âge pour le service lors de la cérémonie du 11 novembre 2023.

Délibération N°61(bis) - Budget principal de l'exercice 2023 **Décision modificative N°2 Autorisation de Virement de crédit pour provision d'une créance douteuse**

Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédit de 779.37 euros sur le budget principal de l'exercice 2023 pour provision d'une créance douteuse de 15 % (Dossier maison abandonnée).

Délibération N°62 - Projet 2023 du terrain de foot Réhabilitation et installation de nouveaux équipements des terrains de football communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise les travaux supplémentaires d'éclairage sur le terrain d'entraînement pour la somme de 5 127.40 euros HT, travaux qui seront exécutés par l'entreprise DIM ELECTRICITE de Selles (Marne) et entérine le devis de l'entreprise IDVERDE de Saint Léonard (Marne) pour la somme de 12 325.00 euros HT concernant l'agrandissement des filets pare-ballons.

Délibération N°63 - Demandes de subvention auprès de la Fédération Française de football concernant le changement des 2 filets pare-ballons et la modification de l'éclairage du terrain de foot pour un éclairage complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - adopte le projet de la commune concernant le remplacement et l'agrandissement des deux filets pare-ballons et de la modification de l'éclairage du terrain d'entraînement de football

- décide la réalisation de ces travaux pour 2023
- approuve le financement présenté par le Maire
- demande l'inscription des dossiers auprès du programme 2023 de la Fédération Française de football

Questions diverses et informations municipales **Cérémonie du 11 novembre**

M. le Maire demande aux conseillers si la nouvelle organisation du vin d'honneur leur a plu. En effet lors de la dernière séance du Conseil, il avait été décidé que le service du vin d'honneur ne serait plus fait par les élus. M. le Maire souhaitait que chaque conseiller présent soit dans la salle à discuter avec les administrés. Les élus ont apprécié d'être disponibles pour les administrés.

Accident domestique et services d'urgence

M. le Maire informe les élus qu'un soir vers 21h, après qu'un enfant de 2 ans soit tombé dans les escaliers à son domicile, les parents ont appelé le SDIS (18) qui les a renvoyés vers le 15. Le SAMU ne s'est pas déplacé. Les parents ont dû emmener en voiture leur enfant jusqu'au médecin de la commune qui était par chance toujours à son cabinet à cette heure tardive.

M. le Maire a demandé des explications aux services d'urgence : SDIS et SAMU car le médecin régulateur doit normalement soit rappeler les sapeurs-pompiers soit
6 envoyer le SAMU.

Commission de voirie, Signalisation

La réunion a eu lieu le 2 novembre.

Dans le village, il y a des rues à 30 km/h et d'autres à 50 km/h : la commission a décidé de mettre toutes les rues de la commune à 30 km/h pour réduire la vitesse sur la commune ; un panneau zone 30 sera mis aux entrées du village.

Cela permettra de récupérer les panneaux zone 30 qui ont été posés dans plusieurs rues.

Rue de Merlan : elle sera en sens unique avec limitation 3.5 T.

Lotissement Jardin du Coq : au niveau de l'ancienne école maternelle, elle sera en sens unique.

Lotissement Serge Antoine : on remet un stop et un panneau voie sans issue.

Lotissement le Clos Saint Jean : comme beaucoup de camions montent dans cette rue et ont du mal à faire demi-tour, un panneau voie sans issue sera aussi posé.

Lotissement Saint Coutin : à l'intersection, on avait un stop, on va remettre une priorité à droite.

Rue du Martelet : on va la laisser en double sens.

Rue du Bronze : changement : le sens unique va être inversé. Le sens de circulation sera de la rue des chevaliers vers la rue du Bronze.

Quand on sort de la rue de l'abri bus, on va mettre un panneau stop.

Rue de Vouziers : le panneau interdiction de tourner à gauche est trop petit.

Rue du Moulin : il y a deux sens interdits. On a déjà un panneau, on va en mettre un autre de l'autre côté sauf riverains.

Les transports au niveau du Grand Reims

Il y aura un bus toutes les heures qui s'arrêtera à Cernay au niveau du magasin Carrefour : Bus TRANSDEV. La ligne de bus Bétheniville-Reims sera à 2 euros le ticket.

En discussion actuellement : - Un départ de Bétheniville avec arrêts à Pontfaverger et Epoye jusqu'à Cernay : trajet d'environ 45 min ou - Un départ de Bétheniville avec des arrêts à Pontfaverger, Epoye, Selles et Saint-Masmes : trajet d'environ 1 heure.

Grand Reims

Deux routes ont été refaites car il restait un reliquat sur les travaux 2023 : Rue des remparts et rue de la Neuville. Ces travaux de voirie avaient été programmés en 2025, mais comme ils ne nécessitaient pas une organisation avec d'autres intervenants comme Enedis, ils ont pu être réalisés en 2023.

Commission Fleurissement

Le coût du fleurissement était pratiquement identique cette année par rapport à l'année dernière soit 675.12 € en 2022 contre 1075 € en 2021.

Commission arbre de Noël

Une nouvelle bénévole, Mme Mayane Mortamet, s'est jointe à eux.

Achat des chocolats pour l'école :

150 sachets à 3 € / sachet (Leclerc) => retenu, dans le budget moyen habituel et généreux.

Colis de Noël :

Pour les personnes de plus de 70 ans toujours domiciliées à Bétheniville. 109 colis seront commandés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Mme Marianne LECOMTE précise que la 1^{ère} délibération concernant la validation du compte-rendu de la séance du 17 novembre est reportée au 10 janvier 2024, date de la prochaine réunion du conseil qui se fera sous la présidence de M. Jean-Jacques GOUAULT, Maire de Bétheniville.

Délibération N°64 - Délibération donnant au Maire délégation pour ester en justice

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Jean-Jacques GOUAULT, Maire de Bétheniville (Marne), à défendre en justice la commune dans l'action en annulation de la délibération N°48 de notre Conseil Municipal en date du 22 septembre 2023 engagée par M. Damien GIRARD, Maire de Pontfaverger (Marne) et autorise M. Jean-Jacques GOUAULT, Maire de Bétheniville (Marne) à se faire assister de l'avocat de son choix.

Délibération N°64 Bis - Choix d'un avocat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le choix du cabinet MAINNEVRET-MALBLANC AVOCATS ASSOCIES pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire et autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires du cabinet MAINNEVRET-MALBLANC AVOCATS ASSOCIES

Délibération N°65 - instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré et vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 05 décembre 2023 de confirmer la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'ensemble des agents éligibles toujours dans la commune au 1^{er} octobre 2023 et de fixer le barème suivant la rémunération brute de chaque agent entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 et pratiquée selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi sur la période de référence, dans la limite de celui de l'Etat.

Délibération N°66 - Préparation des attentes de réseaux pour les futurs projets (création caserne SP, atelier Municipal, Tennis couvert, salle de sports (et/ou autres)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'ajout des travaux de préparation des attentes de réseaux (eaux, électricité, télécom,...) pour les futurs projets aux travaux de VRD et d'aménagements sur le chemin dit latéral au chemin de fer et autorise M. le Maire ou les adjoints délégués à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2024

Délibération N°3 - Mandatement de Maître Romain MAINNEVRET pour défendre la commune et Acceptation de la convention d'honoraires pour cette mission

M. le Maire revient sur le contentieux avec le Conseil Municipal de PONTFAVERGER.

Il présente Maître Romain MAINNEVRET qui accepte de nous assister :

Romain MAINNEVRET est avocat associé, Docteur en droit public et est inscrit au barreau de Reims.

Ensuite M. le Maire relit le document envoyé par le Tribunal Administratif nous indiquant que la commune de Pontfaverger avait saisi le tribunal aux fins d'annulation d'une délibération de notre Conseil Municipal.

M. le Maire refait un petit historique retraçant les événements jusqu'au litige.

Il rappelle que l'Intermarché devait à l'origine s'installer sur la commune de Bétheniville, un permis de construire et un 1^{er} modificatif avaient été déposés en 2009 puis retirés en attendant le développement du giratoire. Un autre permis de construire avait été déposé et accepté en 2010 pour la construction de l'Intermarché. Entre temps, le terrain de 6 000 m² pour l'Intermarché avait été acquis par M. RAGOT C., le propriétaire de l'Intermarché de MOURMELON. Mais en 2011, M. RAGOT envoie une lettre à la commune de Bétheniville demandant le retrait du permis de construire pour l'Intermarché.

En 2015, M. RAGOT C. ouvre son Intermarché à Pontfaverger en expliquant que la commune lui a offert la construction de son parking en échange de son installation sur Pontfaverger au lieu de Bétheniville.

En 2020, le nouveau Conseil municipal de Bétheniville a souhaité développer la zone du Lohan à l'entrée du village (entrée de ville Ouest sur OAP fourni à la CUGR secteur ouvert à l'Urbanisation dès approbation du PLU).

Au départ, il avait été question de mettre un discount type Aldi ou Lidl. Mais afin d'éviter une concurrence avec l'Intermarché de Pontfaverger, M. le Maire avait rencontré M. RAGOT C. pour un éventuel magasin Netto.

Après réflexion, M. RAGOT C. propose de mettre l'Intermarché sur Bétheniville car il serait bien placé (sur la RD 980) et sur Pontfaverger, il y mettrait le Netto en remplacement de l'Intermarché.

Puis après ce petit retour sur le passé, M. le Maire explique la procédure contentieuse. Ainsi, une fois l'envoi de la délibération à Maître Romain MAINNEVRET par laquelle le Conseil Municipal le mandate et accepte la convention des frais d'honoraires, notre avocat adressera au Tribunal Administratif un courrier informant le Tribunal qu'il a décidé de défendre la commune de Bétheniville dans son contentieux avec la commune de Pontfaverger. Il aura alors deux mois pour présenter un mémoire avec les arguments pour défendre notre commune.

Cette procédure ne bloque pas l'avancement de nos travaux de VRD sur le chemin dit latéral au chemin de fer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité : - de mandater Maître Romain MAINNEVRET du cabinet MAINNEVRET-MALBLANC AVOCATS ASSOCIES, 11 Rue Gaston Boyer, 51100 Reims pour défendre la commune, devant le Tribunal Administratif, dans le cadre du contentieux engagé par la commune de Pontfaverger.

- d'accepter le devis des frais et honoraires de Maître Romain MAINNEVRET pour un montant prévisible de 2 000 euros HT.

- d'autoriser M. le Maire à signer la lettre de mission valant convention d'honoraires ainsi que tous documents en lien avec le contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Questions diverses et informations municipales

Le feu d'artifice

M. le Maire souhaite ne plus s'associer à la commune voisine pour prévoir le feu d'artifice du 13 juillet.

Les conseillers sont tous d'accord pour qu'un courrier soit envoyé au Maire de Pontfaverger pour l'avertir de cette décision.

Les subventions aux associations

M. le Maire tient à signaler que M. DESSERTENNE Arnaud a adressé un mail à M. le Maire de Pontfaverger pour lui proposer un rendez-vous pour discuter des subventions aux associations. Ce mail avait été envoyé suite au mail de M. le Maire de Pontfaverger qui souhaitait « qu'un accord de réciprocité pour les aides accordées financièrement ou matériellement soit trouvé ». Le but de ce mail était à priori d'avoir des bases identiques pour accorder des subventions aux associations. M. le Maire informe le Conseil qu'aucun élu de la commune voisine n'a répondu à ce mail du 08/11/2023.

Actualités

Mercredis récréatifs

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Manon Broutin, directrice des Mercredis Récréatifs, a contacté les différentes Associations pour découvrir et initier les enfants à différentes activités :

Activité **TRICOT**: le mercredi 27 septembre, en partenariat avec l'association GDAMR de Pontfaverger, activité proposée aux Minimoys et Chipmunks (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) **(40 enfants)**



Opération planète propre : le mercredi 11 octobre : nettoyage du village, activité avec les Minimoys et Chipmunks (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) **(35 enfants)**

Spectacle de magie : « Pipo le Clown » le mercredi 18 octobre : Monsieur LAFOND Bernard : POKetBOK avec tous les enfants (**maternelles : 23 enfants – Minimoys : 13 enfants – Chipmunks : 22 enfants**)

Atelier Scrapbooking animé par Mme CHAUSSON Pascale (agent périscolaire) qui s'est déroulé le mercredi 15 novembre sur la matinée.

Les enfants ont illustré une page pour la création d'un album autour du thème de la cuisine en rapport avec la semaine du goût : une dizaine d'enfants pour les Minimoys (CP/CE).



Activité **PETANQUE**: le mercredi 27 septembre en partenariat avec l'association PETANQUE LOISIRS de Bétheniville.

Activité proposée aux Minimoys et Chipmunks (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) **(40 enfants)**



Découverte de la **Bibliothèque de Bétheniville**, activité **Raconte-tapis, Kamishibai et lecture d'albums** animée par Mme CORPART Sonia : le mercredi 4 octobre, proposée aux Baby-Choupis **(8 enfants)** et aux Choupis **(15 enfants)** (maternelles). Cet atelier a été renouvelé pour la période de Noël.



Découverte et initiation BMX : le mercredi 4 octobre en partenariat avec l'association **BETHENVILLE OPEN BMX RACE**, activité proposée aux Minimoys et Chipmunks (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) **(40 enfants)**

Accueil de loisirs

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

L'accueil de la Toussaint s'est déroulé sur la commune de Pontfaverger du lundi 23 au vendredi 27 octobre, 80 enfants de 3 à 12 ans et 24 ados 13 à 15 ans inscrits.

Mené sous la direction de Mme SARAIVA Carole et de son équipe composée de Myriam, Marie-Eve, Maelys, Léa, Philippine, Carine, Orlande, Noémie, Mélissa, Alexandra et Alexis.

Au programme de nombreuses activités (*ateliers cuisine, défis sportifs, promenades automnale, grand jeu sur le thème d'Halloween intervenant « Les Savants Fous », sorties piscine de Rethel, Block race*) qui ont fait la joie des plus grands comme des plus petits.

Rendez-vous en février pour le prochain accueil.



Décorations de Noël

La décoration du village, la distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans et toutes les initiatives visant à apporter de la joie et du réconfort à notre village ont été rendues possibles grâce à la générosité des bénévoles, membres de la commission « Arbre de Noël et Pâques ».

Un merci spécial et un grand bravo s'adressent à notre bienfaiteur, Geppetto, pour son talent et son dévouement exceptionnels. Ses décorations de Noël ont transformé notre village en un lieu féerique, apportant chaleur et magie.



Tournée du Père Noël

Bétheniville à toutes jambes a fait sa traditionnelle tournée du Père Noël, le samedi 16 décembre. Au programme dans les rues de Bétheniville, rencontre du Père Noël avec les enfants, vin chaud, chocolats distribués aux enfants. Un très bon moment convivial partagé avec tous ceux qui avaient voulu se joindre à la tournée.



Marché de Noël à l'école

Les enfants de l'école de Bétheniville avaient préparé un marché de Noël qui a eu lieu le lundi 18 décembre. Cela a été un véritable succès pour tous.

Les enseignants de l'école remercient chaleureusement les parents et les visiteurs qui ont récompensé le travail des enfants.



Venue du Père Noël à l'école

Les élèves de l'école ont rencontré le père Noël et célébré avec lui la fin de l'année. L'homme vêtu de rouge distribua à chacun des chocolats offerts par la mairie.



Vie Associative

Halloween, pari réussi pour Bétheniville en Fête



Ce mardi 31 octobre, après de longs préparatifs pour la superbe décoration de la salle des fêtes, les membres de Bétheniville en fête ont eu l'agréable surprise de voir qu'une centaine d'inscrits au repas avaient joué le jeu du déguisement.

Après avoir savouré les excellents cocktails servis à l'apéritif, chacun s'est mis à table et a pu profiter du buffet, largement fourni, puis enfin déguster le dessert (flan ou crêpes façon "Hallowe'en").

Un concours, à l'applaudimètre, a récompensé les plus beaux déguisements masculin et féminin.

La soirée s'est poursuivie en musique avec DJ Evan Mousse aux commandes.

A l'unanimité des présents, ce premier Hallowe'en a été une réussite et demande à être reconduit en 2024. Merci à Bétheniville en fête pour nous avoir enchantés par cette soirée.



Téléthon Téléthon

Encore une fois, Bétheniville a été le cadre d'une participation au Téléthon. Pour cette année 2023, un grand nombre d'associations de Bétheniville se sont réunies suite à la proposition de « Bétheniville à toutes jambes » de faire un exploit inter-associations. En effet, les différentes associations se sont soutenues pour faire tourner la flamme de l'espoir pendant 24h sur la piste de roller, en marchant, en roulant ou en courant.

Malgré une météo dantesque, le samedi 9 décembre, les courageux participants ont maintenu le cap et ont finalement fait parcourir 275 kms à la flamme. Des sponsors étaient présents pour payer les kilomètres parcourus, Jeremy Bertrand, peintre d'intérieur de Bétheniville, l'entreprise Girard et la mairie de Bétheniville. Des commerçants ont offert du soutien et du réconfort aux athlètes, la boulangerie Claude et la pizzeria l'Acadia ont nourri les courageux. Le vendredi soir, un Just Dance géant avait été organisé par Evan Mousse, le DJ de l'évènement.

Malheureusement, les activités du samedi (Quizz Mov', Fitness ainsi que l'animation Pompiers) ont dû être annulées. La buvette et la vente de gaufres se sont donc déroulées dans le bungalow proche des terrains de football et quelques téméraires sont venus offrir leurs généreux dons. L'ensemble des activités va permettre de faire un don de 1 830€ à l'AFM-Téléthon.

Merci à tous les participants de ce bel événement.



Equip'Âge

Le traditionnel repas des anciens s'est déroulé le jeudi 21 décembre à la salle des fêtes. 55 personnes ont répondu présentes et apprécient le repas concocté par le traiteur local. C'était l'occasion pour nos aînés de passer un agréable et convivial moment. Les repas furent servis par des bénévoles qui officient déjà un jeudi sur deux. L'arrivée du Père Noël rappela à certains des souvenirs d'enfance et ceux qui le désiraient furent photographiés avec celui-ci.

Quelques dates clôturèrent ces bons moments :

25/02 : Belote

25/05 : Croisière sur la Seine à Paris avec animation

19/09 : Visite de l'Assemblée nationale

Pour plus de renseignement,
contactez Alain PILLIERE au 07 89 65 96 19



ASB

Après avoir organisé le traditionnel réveillon du 31 décembre, l'ASB a réuni joueurs et bénévoles le 14 janvier pour la galette des rois. Plein de calories pour retourner courir sur les terrains.



Randonnée gourmande

Pour la deuxième année consécutive, l'association Béthenville à toutes jambes vous propose de participer à une randonnée gourmande et un marché artisanal sur lequel vous retrouvez des producteurs locaux.

Cette année, BATJ, vous proposera également un Quizz pour ceux qui veulent faire travailler la tête et les jambes et participer au tirage au sort pour gagner un panier garni.

Pour tout renseignement, suivez la page Facebook « Béthenville à toutes jambes » ou contacter les responsables de l'association.

L'association communiquera au fur et à mesure sur les nouveautés de cette année et les inscriptions pourront se faire avant l'événement.

L'année dernière, vous aviez fait de cet événement, un succès ; on vous attend encore très nombreux cette année.

Au rucher d'Amélie
Cire en scène
Champenois Anne
EARL Champré
La Ferme de Saint-Martin
La ferme des p'tits Gourmands
La ferme de la Vesle
La ferme des Lauriers
La Zigounette à Carpette
Rêve de Fil le, ...



Dimanche
24 MARS

Randonnée gourmande
et Quizz

Marché artisanal



Rendez-vous à partir de 9h, salle des fêtes de Béthenville pour participer.

Vous pourrez faire des achats auprès des artisans jusque 13h, que vous ayez ou non participé aux activités sportives. Venez nombreux.

Renseignements et pré-inscriptions: 06.82.32.47.36 ou
bethenvilletoutesjambes@gmail.com
ou sur notre page Facebook 'Béthenville à toutes jambes' et sur son messenger associé.

Retour en Images

Activités manuelles spécial Halloween

Les mercredis 27 septembre, 4 et 11 octobre, ont été réalisées de nombreuses décorations sur le thème d'Halloween par une quinzaine d'enfants.

Leurs réalisations ont permis de décorer la bibliothèque et les salles adjacentes à l'occasion de l'après-midi Jeux de Rôle du 28 octobre.

Un grand merci aux artistes en herbe, aux bénévoles Sandrine et Maria, et aux mamans accompagnatrices.



Lundi des Auteurs

Grâce à la Bibliothèque Départementale de la Marne, lundi 16 octobre, 2 classes de l'école primaire (CE2/CM1 et CM1/CM2) ont eu la chance de rencontrer l'auteur Gaël Aymon.

Gaël Aymon a publié plus d'une quarantaine de livres en littérature jeunesse, Il est nommé en 2023 au Prix Mondial ALMA – Astrid Lindgren Memorial Award, le « Nobel de la littérature jeunesse ».

Les enfants ont pu lui poser de nombreuses questions, puis il a expliqué toutes les étapes nécessaires à la fabrication d'un livre. Les élèves sont repartis ravis avec l'envie de lire encore plus de livres de l'auteur.



Après-midi Jeux de Rôle

L'après-midi « Jeux de Rôle spécial Halloween », était animée par l'association Aux Portes de l'Imaginaire et a eu lieu le samedi 28 octobre de 14h à 20h. Avec un total de 27 participants, cet après-midi dédié au jeu de rôle a su captiver les imaginations et l'immersion notamment grâce aux décorations dont celles réalisées en amont par des enfants lors de l'atelier créatif spécial Halloween.

La diversité des parties proposées a permis à chacun de trouver une aventure adaptée à ses goûts et à son niveau. Des scénarios pour les plus jeunes jusqu'aux intrigues plus complexes pour les plus expérimentés, l'événement a réussi à rassembler les passionnés ou les novices de tous âges.

En effet, les parties de « Petits détectives de monstres » destinées aux jeunes enfants à partir de 3 ans, ont permis aux familles de partager une activité ludique et imaginative ensemble. Cela a contribué à créer des souvenirs précieux et à élargir l'horizon des plus jeunes en matière de jeu de rôle et plus largement dans la culture de l'Imaginaire.



Activités manuelles spécial Noël

Les mercredis 6 et 13 décembre ont été organisés des ateliers d'activités manuelles sur le thème de Noël, auxquels ont participé une quinzaine d'enfants âgés de 4 ans et plus.

Les enfants ont été enchantés par la perspective de créer des décorations pour embellir le sapin de Noël et par l'opportunité de créer quelque chose d'unique et ont fièrement rapporté leurs créations chez eux.



Commémoration du 11 novembre

La population est venue nombreuse pour assister devant le monument aux morts à la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Présidée par M. le Maire, accompagné de son conseil municipal, la cérémonie s'est déroulée en présence du corps des Sapeurs-Pompiers et de l'Harmonie musicale de Suippes. Les élèves de CM1 et CM2 encadrés par Mme Pierret ont chanté la Marseillaise. Un vin d'honneur clôtura cette manifestation.



Cérémonie des vœux du Grand Reims

Mercredi 17 janvier 2024, les élus étaient invités à la cérémonie des vœux du Grand Reims au Caveau Castelnau.

Après un discours d'Arnaud Robinet, Maire de Reims, une rétrospective des actions 2023 en images a été projetée. Alain Toullec, 1^{er} vice-président de la CUGR a parlé des réalisations du Grand Reims.

Catherine Vautrin, qui a démissionné suite à sa nomination comme ministre du travail, de la santé et des solidarités n'était pas présente mais a également présenté ses vœux via une vidéo.

Ensuite, toutes les personnes présentes ont été conviées à un cocktail dinatoire.



Quand les Mercredis récréatifs rencontrent Equip'Âge

Retour sur le mercredi 17 janvier 2024 : une trentaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans ont proposé aux aînés de l'Association Equip'Âge différents jeux de société et vice versa. Un après-midi intergénérationnel, enrichissant, convivial et chaleureux. L'équipe est ravie d'avoir pu créer ce lien entre ces différentes générations. L'après-midi s'est conclu autour de délicieuses galettes (*offertes par le Grand Reims*), de café et de chocolat chaud.

Merci au Maire, M. J.J. Gouault, pour le prêt de la salle des fêtes.



Informations diverses

Arrêté municipal

Sur l'agglomération de Bétheniville, sur la **rue de Merlan**, un **sens unique de la circulation** est instauré dans le sens rue de Vouziers vers le chemin d'exploitation n°30 dit rue de Reims.

Rappel : entretien des trottoirs

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien.

L'entretien du trottoir va jusqu'au caniveau. Il comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge du trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée. Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé.

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime. Si votre responsabilité est reconnue par le juge, c'est votre assurance multirisque habitation qui indemniserà la victime.

Reims Business

Avec Reims Business, le **Grand Reims** accompagne les entreprises au quotidien, dans leurs projets et propose des aides financières : au développement des services jusqu'à 10 000€ (ex boulangerie, fleuriste...) à l'investissement productif jusqu'à 15 000€ (ex matériel, camionnette, robot...) à l'immobilier pour les locaux d'activité jusqu'à 100 000€

Contactez Reims Business : 03 26 77 87 50

ou reimsbusiness@grandreims.fr

Plus d'informations : www.grandreims.fr/reimsbusiness

Accueil de loisirs

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

ACCUEIL DE LOISIRS

Bétheniville

DU LUNDI 26 FÉVRIER AU VENDREDI 1er MARS 2024

Pour les enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire

AU PROGRAMME :

- DES ACTIVITÉS CRÉATIVES ET SPORTIVES !
- DES SORTIES ! PATINOIRE, CINÉMA, KIDOOM

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Inscription à la journée ou à la semaine. (Garderie et restauration possible)

Inscription du 22 janvier au 9 février. (Dans la limite des places disponibles)

Informations et renseignements : manon.broutin@grandreims.fr
06.30.10.18.50

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

TEAM ADOS

HIVER 2024

Pour les collégiens

- Lundi 26 février
Après-midi de 14h00 à 17h00
Color Mania
Révèle l'artiste qui est en toi !
- Mardi 27 février
Après-midi de 13h30 à 17h00
Patinoire !
- Mercredi 28 février
Après-midi de 14h00 à 17h00
Ennemi public n°1 !
Enquête sous haute tension
- Jeudi 29 février
Après-midi de 13h30 à 17h00
Cinéma !
- Vendredi 1er mars
Après-midi de 14h00 à 17h00
Cercle des maîtres du jeu !
Qui sera le plus stratège ?

Renseignements et inscriptions :
Pôle territorial des Rives de la Suippe
2 rue de Nayeux, Pontfaverger
06.30.10.18.50
manon.broutin@grandreims.fr

Solidaribus

Vous pourrez rencontrer, dans la salle des associations de la mairie, de 10h à 12h, tous les 3èmes lundis du mois, des bénévoles de la permanence d'accueil et de solidarité du Secours populaire français.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire un don de vêtements ou de livres en très bon état.



CLIC des Sources

L'édition n°2 du journal du CLIC *des Sources* (Centre Local d'Information et de Coordination) des Sources » de Suippes est un service public gratuit, d'information, de conseil et d'orientation destiné aux personnes de plus de 60 ans et à leur famille) **est disponible en version papier en mairie.**



Etat Civil

Naissances - Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

SCIRPO Gabriella, Jeanne, Alice née le 06 octobre 2023
 DELAVAL Albert, Gustave né le 18 octobre 2023
 PIRES Hugo, Alexis né le 26 octobre 2023
 HUSS KOBYLAREK Lizia, Lili-Anne, Noëlda née le 21 novembre 2023
 BOUCHERAT Mélio, Didier, Eric né le 27 novembre 2023
 HELIN Ezio né le 01 décembre 2023
 ROYNETTE Elia, Nancy, Sylviane née le 02 décembre 2023
 VIALLELE Rémy, Jean-Louis, Joël né le 21 décembre 2023

Mariage - Avec tous nos vœux de bonheur

CADOUX Florian, Régis, André et EYMARD Laura, Monique, Andrée le 14 octobre 2023

Décès - Avec nos sincères condoléances

MOHIMONT René, Louis le 10 novembre 2023
 TOUILLET Lydie, Andréa, Eugénie (ép. DABLAINVILLE) le 04 décembre 2023
 POLET Marie, Louise, Marcelle le 04 janvier 2024

Panneau Pocket

n°1 en France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket



09/02/24	Assemblée Générale de la société de pêche « La Saumonée »
10/02/24	Atelier numérique + Loto de « Bétheniville en Fête »
17/02/24	Atelier couture
20/02/24	Spectacle de la Comédie Itinérante
25/02/24	Concours de belote
22/03/24	Spectacle « À nous l'espace » (à confirmer)
24/03/24	Marche Gourmande du « BATJ »
30/03/24	Soirée Jeux de société
18/04/24	Concert « La poésie se joue en chanson »
08/05/24	Commémoration du 8 mai 1945
25/05/24	Olympiades de robots
26/05/24	Championnat régional de Roller
01/06/24	Contes autour de la Mythologie
15/06/24	Tournoi de « Sports pichenette »
16/06/24	Brocante